

Premier équipement : première année CAP, 2nde MTNE, 2nde ASSP, 1^{ère} bac pro ciel

A la rentrée, une contribution financière sera demandée aux familles de certains élèves pour l'acquisition du premier équipement :

- **En 2nde MTNE : aucune contribution des familles n'est à prévoir**, la Région Bretagne finance la totalité de l'équipement nécessaire (100 euros par élève et par équipement).
- **En 2nde ASSP, contribution de 43 euros à charge des familles** pour l'achat d'un ensemble de deux tuniques+1 pantalon.
- **En 1^{ère} année de CAP, contribution de 128 euros demandée aux familles** pour l'achat de l'outillage. Le coût total de l'équipement nécessaire à la scolarité est de 228 euros. La Région Bretagne finance cet équipement à hauteur de 100 euros, d'où une participation des familles réduite à 128 euros.
- **En 1^{ère} CIEL, contribution de 39 euros demandée aux familles** pour l'achat de l'outillage.

Modalités de règlement :

1/Par virement en précisant bien le nom de l'élève et « 1^{er} équipement LP Ampère » dans l'objet du virement et en nous prévenant par mél (mél : gestion.0560019s@ac-rennes.fr) pour que nous fassions le lien entre le règlement et l'élève à qui nous devons remettre l'équipement.

2/Par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Ampère

3/Par espèces au secrétariat de gestion du Lycée

Nos coordonnées bancaires :

IBAN : FR76 1007 1560 0000 0010 0206 510

BIC : TRPUFRP1